



# MAIRIE DE COURS LA VILLE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 mai 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le lundi 10 mai 2010, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Député - Maire de COURS LA VILLE.

Monsieur Jacquy BARGE a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 23 présents, 4 absents dont 2 procurations, soit 25 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **1°) PATRIMOINE – exercice du Droit de Prémption Urbain par la commune sur la parcelle cadastrée AC n°273**

Mr Le Maire explique que la commune a reçu le 23 mars 2010 une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) émanant de Maître Nathalie MARTIN-RIVOIRE Notaire à Thizy, pour un tènement immobilier à usage artisanal situé, sur le site dit « Les Chardons », rue général Leclerc cadastré sous le numéro 273 de la section AC, appartenant à la SCI BOURBON, d'une superficie de 770 m<sup>2</sup> au prix de 158 000 €. Cet immeuble est constitué de deux lots, dont le numéro 1 est occupé par Mr et Mme Mitton et le second vacant.

Afin d'extraire du centre ville rue Général Leclerc les activités secondaires et industrielles n'ayant plus leur place dans un centre-bourg résidentiel, de réhabiliter les locaux situés sur le site dit « des Chardons » et ainsi répondre à des besoins en logements diversifiés et attractifs, Monsieur le Maire propose que la commune exerce son Droit de Prémption Urbain conformément aux dispositions des articles L.210-1 et suivants, L. 300.1 et R. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Ainsi, cette acquisition, qui pourra donner lieu à une rétrocession à l'EPORA, sera l'occasion de réaliser, en cohérence avec ce qui a été réalisé à proximité immédiate, des logements diversifiés et attractifs.

Mr GASCON précise qu'il ne peut qu'être favorable à une telle mesure et qu'il n'émet pas de réserve à ce projet. Cependant, il fait remarquer que, compte tenu du déclin démographique, la demande de logement risque de faiblir. De plus, il pense, que ce projet peut représenter à terme, un risque potentiel en engendrant un transfert de population des logements de la SAIEMVC vers ces nouvelles habitations.

Mr VERCHERE reconnaît que tout projet présente des risques, cependant, contextuellement la réhabilitation du quartier des « Chardons » avec la création de logements en centre ville est d'intérêt général.

Mr GASCON demande si la commune versera une indemnité d'éviction à l'artisan Mr MITTON.

Mr VERCHERE précise que Monsieur MITTON pourra demeurer sur place pendant toute la phase d'achat, ensuite, c'est EPORA qui récupèrera le bâtiment et se chargera des éventuelles indemnités.

Mr LACHIZE précise que pour exercer ce droit de prémption un projet est nécessaire, celui ci concerne le changement de destination de bâtiments artisanaux.

Mr GASCON rappelle que les logements de la SAIEMVC sont agréables mais souligne toujours le risque de transfert vers des appartements neufs.

Mr GEAY informe que dernièrement la SAIEMVC a reçu 11 demandes de personnes souhaitant un logement à Cours La Ville. Seulement 4 ont pu être honorées en fonction des souhaits et des disponibilités.

Mr VERCHERE annonce que la mairie est susceptible d'apporter sa garantie pour des projets de réhabilitation de logements de la SAIEMVC.

Le Conseil à l'unanimité,

**AUTORISE** Mr le MAIRE à faire valoir le droit de préemption de la commune et à engager toutes formalités relatives à l'exercice de ce droit sur la parcelle cadastrée AC 273, faisant l'objet de la D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) au prix de 135 000 €

**DE FAIRE FIXER** le prix du bien par le Juge de l'Expropriation, à défaut d'acceptation du prix.

**NOTIFICATION** avec accusé de réception, sera faite :

- A l'office notarial
- Au propriétaire
- A l'acquéreur

**AUTORISE** Mr le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire, et lui donne tout pouvoir à cet effet.

**PRECISE** que les destinataires de la présente décision sont informés de ce qu'elle peut éventuellement faire l'objet d'un recours en annulation après du Tribunal Administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa réception.

## 2°) DIVERS – Listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises année 2011

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, la procédure d'établissement du jury criminel pour l'année 2011 est engagée.

Il appartient à l'Assemblée de procéder au tirage au sort prévu à l'article 261 du même code à partir des listes électorales. Monsieur le Maire procède au tirage des neuf personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire à la liste annuelle.

1 <sup>er</sup> bureau de vote	-Page 64 - Ligne 8 - Mme BALLANDRAS Marie Félicie épouse CURT - N° appel : 796 -P. 13 - L. 6 - Mme CHABOD Lucienne épouse PUILLET – N° appel 151
2 <sup>ème</sup> bureau de vote	-P. 11 - L. 2 – Mme BUTAUD Renée épouse SEGUIN – N° appel 125 -P. 56– L. 3 – Mr VANROUSSEL Julien – N° appel 691
3 <sup>ème</sup> bureau de vote	-P. 63 – L. 8 – Mr VERCHERE Bernard – N° appel 752 -P. 24 – L. 1 – Mme DREUX Léonie épouse POTHIER – N° appel 278
4 <sup>ème</sup> bureau de vote	-P. 45 – L.9 – Mme SIMONARD Chantal épouse ROBIN - N° appel 550 -P. 5– L. 4 – Mr BERTHIER Martine épouse BUTTY – N° appel 51
5 <sup>ème</sup> bureau de vote	-P.18 – L.9 - Mme JACQUET Marie-Thérèse épouse GROSSELIN - N° appel 201

## 3°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Contribution de la commune

**Le Conseil à l'unanimité,**

**DECIDE** de budgéter la totalité de sa participation au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique appelé « Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Artistique », soit 43 366,38 €,

**DIT** que cette somme est inscrite en totalité au budget primitif de l'exercice 2010 sur le compte 6554,

**DIT** s'opposer à la fiscalisation de cette contribution.

## 4°) FINANCES COMMUNALES – Dotation sur le produit des amendes de police 2009

**Le Conseil à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône, dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police, l'attribution d'une subvention pour la mise en place d'une glissière de sécurité à proximité du lotissement « Chavit », la pose de miroirs au bas de la Rue de la République, ainsi qu'à la sortie du parking de l'école de La Ville et la création d'un îlot de sécurité au carrefour du Chemin de La Villette et de la Rue de Bellevue. Le montant total de ces 3 propositions de travaux s'élève à 8 911 € HT, soit 10 657.54 € TTC.

**DIT** que la recette et la dépense seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.

**5°) Patrimoine communal – Approbation du cahier des charges de l’aliénation de l’immeuble situé 3, rue de Charlieu**

**Le conseil à l’unanimité**

**DECIDE** de procéder à la vente, aux enchères, par adjudication de l’immeuble situé 3 rue de Charlieu, cadastré section AB n°155 pour une superficie de 385 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** le cahier des charges établi par le maire

**DIT** que le prix de base est fixé à 150 000 €

**AUTORISE** le Maire à poursuivre la procédure de l’aliénation dans les conditions prévues à l’article L 2241-6 du code général des collectivités locales

**DESIGNE** Mmes Deveaux, Vernay-Cherpin, Mrs Gascon et Gaune, pour former sous la présidence de M. le Maire, le bureau d’adjudication.

**6°) CONSEIL MUNICIPAL – Désignation d’un représentant du Conseil au sein du Conseil de Surveillance de l’Hôpital Intercommunal**

Conformément à la loi « hôpital, patients, santé et territoire » du 28 juillet 2009, les conseils d’administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

VU le décret n° 2010 -361 du 8 Avril 2010 relatif au Conseil de surveillance des Etablissements publics de santé simplifiant le régime juridique des établissements de santé, notamment l’article L 6143-5 relatif à la composition du Conseil d’Administration des établissements publics de santé,

Aussi, il est demandé au conseil de proposer un représentant de l’Assemblée pour siéger au conseil de surveillance dudit établissement.

**Le Conseil à l’unanimité,**

**DESIGNE** Mr VERCHERE Patrice,

Pour représenter la Commune de COURS LA VILLE au sein du Conseil de Surveillance de l’Hôpital Intercommunal de Thizy, Bourg de Thizy et Cours La Ville.

**7°) FINANCES COMMUNALES – Redevance d’occupation du domaine public**

Considérant la demande de la Société Habitat Beaujolais Val de Saône relative à l’installation d’un bungalow vitré sur le domaine public, rue du Commerce à Cours La Ville et ce, pendant la durée des travaux de construction de logements collectifs et d’une maison de santé, jusqu’à la réalisation de la dernière vente. Mr LACHIZE explique que cette implantation n’est destinée qu’à la commercialisation des lots en Vente en Futur Etat d’Achèvement.

Mr GASCON demande si cette commercialisation concerne également la partie communale.

Mr VERCHERE précise que cela concerne seulement ce qui appartient à HBVS.

**Le Conseil Municipal à l’unanimité,**

**DECIDE** de fixer une redevance journalière d’un montant de 15 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre H.B.V.S et la commune de Cours La Ville,

**DIT** que cette recette sera inscrite sur le budget de la commune à l’article 70323.

**COMMUNICATIONS DES ELUS**

**Mr Le MAIRE**

→ MAISON DE SANTE : le permis de construire a été signé le 27 avril dernier

→ LOCATION : le bail établi entre la SAIEMVC et la commune concernant des locaux sis 54 rue de Thizy,

d'une superficie de 37 m<sup>2</sup>, au premier étage, a été renouvelé pour un loyer annuel de 1355,62 euros.

→ D.G.E. : attribution de la subvention pour la mise en place de la vidéosurveillance d'un montant de 13 546 euros

→ Ordonnance du Tribunal Administratif en date du 27 Avril 2010 a rejeté la requête de Mme F. CANET et de Mr A. CHABOT contre la commune.

→ COMPLEXE DE TENNIS : les travaux progressent, la passerelle va bientôt être posée et l'installation du city stade est en cours.

→ POIDS LOURDS : le Conseil Général et la municipalité étudient le projet de déviation des poids lourds qui transitent par Cours La Ville, via le Col du Pavillon, le Hameau Les Portes, l'entrée de La Ville, le quartier du Moulin et le boulevard de Coubertin.

M. LACHIZE précise que sous la précédente mandature, au Pavillon, un itinéraire conseillé orientait la circulation des poids lourds par La Ville. Aujourd'hui, on constate que cet itinéraire n'est plus privilégié compte tenu de la présence d'un virage dangereux, de l'étroitesse de la route et de la traversée de La Ville. Une alternative doit ainsi être trouvée afin de désengorger le centre de Cours tout en assurant la sécurité des chauffeurs poids lourds en transit et des habitants de La Ville. L'élargissement de certaines portions de routes et l'achat de terrain devrait, avec le soutien du Conseil Général, permettre de satisfaire le plus grand nombre. L'étude préalable à cette réalisation est en cours au sein des services du Conseil Général.

→ INTERMARCHÉ : la future grande surface sera bien un Intermarché. Le nouveau dirigeant est venu se présenter en mairie. La liste des personnes inscrites pour un emploi lui sera communiquée ultérieurement et les habitants de Cours La Ville seront privilégiés. Environ 20 personnes seront recrutées.

### **Mme DEVEAUX**

→ LA COMMISSION ADMINISTRATIVE s'est réunie jeudi dernier afin de faire le choix des emplois d'été pour les jeunes. Sur les 52 demandes, 43 étaient de Cours, dont 15 garçons et 28 filles. La sélection s'est faite sur lettre de motivation, en fonction de l'âge (≥ 18 ans), de la période souhaitée, de l'implication dans la vie associative... Afin de satisfaire le plus grand nombre des périodes de travail par quinzaine ont été octroyées aux espaces verts.

→ EMPLOIS LAC DES SAPINS : deux jeunes coursiaudes ont été recrutées pour cet été.

→ EMPLOIS AIDES MAIRIE : la commune souhaite renouveler trois emplois aidés au pôle emploi : Mr AURAY, Mr DJEBRID et Mme DEBAS. Des possibilités de formation sont à l'étude pour ces trois personnes en concertation avec des organismes de formation.

→ CENTRE SOCIAL : la fête du centre social aura lieu le samedi 29 mai.

→ SORTIES FAMILLES en JUILLET : le programme est à l'étude (partenariat centre social et mairie).

→ SOCIAL : Mme DEVAUX précise qu'elle rencontre de plus en plus de personnes en difficulté.

### **Mr LACHIZE**

→ AMENAGEMENT PLACE DE LA GARE : les travaux s'achèvent par la peinture au sol, l'installation des panneaux, les trottoirs en goudron émulsion et les terrasses.

→ AMENAGEMENT RUE DE CHARLIEU : deux nouvelles alertes gaz ont eu lieu, facturées par Gaz de France aux entreprises responsables. Cependant, les entrepreneurs peuvent difficilement appréhender des canalisations qui ne figurent pas sur les plans de récolement. La dernière fuite a occasionné une coupure de gaz de 10h30 à 18h30.

Des canalisations d'eau potable ont été changées ainsi que certains raccordements individuels plomb.

La CCPAT, après expertise à l'aide de caméra, va faire rouvrir certaines canalisations d'eaux usées écrasées et comprimées.

Les services d'EDF doivent, de nouveaux, intervenir afin d'enfouir les réseaux.

Des rendez-vous avec l'architecte et la CCPAT sont organisés afin de préparer le tracé du futur chantier.

- HLM FOUGERARD 1 est en cours de démolition depuis quelques jours.
- LA CAISSE D'ÉPARGNE : le mobil home a été déménagé du square Valentin le 5 mai dernier. Les nouveaux locaux ont ouvert le même jour.
- LES BRIGADES VERTES sont intervenues aux abords du Calvaire, de la salle des sports, de la Grande Ecluse, du chemin de l'Enfer, derrière le centre de secours.

### **Mr CABOUX**

→ L'ÉCOLE LEONARD DE VINCI a bon espoir d'éviter une fermeture de classe grâce à deux éventuelles inscriptions.

CANTINE : Suite à une réunion avec les parents d'élèves et l'équipe pédagogique il a été convenu, de sursoir au projet onéreux de mise en place d'une cantine au sein de l'école, par un aménagement des horaires. Il s'agit de décaler la cantine d'1/4 d'heure, afin de permettre aux élèves de se détendre avant le repas.

Mr VERCHERE, précise qu'un bilan de cette mesure sera réalisé à la fin du premier trimestre, afin d'en mesurer les effets et d'en tirer les conséquences. La mise en place d'une cantine pourra être réétudiée en 2011, tout en sachant que les contraintes liées à la mise aux normes et aux conditions d'hygiène sont importantes.

→ L'ÉCOLE JACQUES PREVERT : les inscriptions des enfants, à partir de deux ans, sont ouvertes sans restriction, une garderie sera mise en place au sein de l'établissement.

→ COLLEGE BROSSETTE : création de trois postes, partagés avec Thizy, à la rentrée : anglais, Physique/Chimie et Mathématiques. L'excédant sur le budget cantine est important, le conseil d'administration a donc demandé d'améliorer la qualité et de travailler davantage avec des fournisseurs locaux.

→ STAGE DE REMISE A NIVEAU, pour les CM1 et CM2, proposé pendant la période des vacances scolaires d'été du 5 au 9 juillet et du 23 au 27 août.

→ SYNDICAT RHONE LOIRE NORD : remplacement de la canalisation du pavillon en partant de la station de Saint Vincent de Reins. La réception des travaux de la station de traitement a été faite avec réserves, de petites mises au point étant nécessaires. Pour information, la moyenne d'eau vendue par an est de 2,2 à 2,5 millions de m<sup>3</sup>.

→ ONF : le devis pour l'entretien des bois communaux s'élève à 1743.71 euros TTC.

→ LE LAC DES SAPINS organise la tonte écologique de ses espaces verts grâce à 300 moutons, présents pour 3 semaines sur les 105 hectares. Le dimanche 16 mai des animations auront lieu de 10 à 17h, côté plage, avec les moutons : tonte, travail des chiens de bergers...

→ FETE DE LA FERME, organisée le lundi de pentecôte, au programme, notamment, l'exposition de matériel agricole ancien.

### **Mme MANARY**

→ BULLETIN MUNICIPAL : le prochain bulletin va bientôt paraître.

→ JUMELAGE WINSLOW : à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Winslow, les 28, 29, 30 mai prochains des festivités seront organisées dont notamment, le dimanche 30, un défilé de voitures anciennes dans les rues de Cours La Ville.

## **Mme SADOT**

→ NOUVEAU CABINET D'INFIRMIER : ouvert par Mr VILLARD, 12 rue Général Leclerc.

## **Mr GEAY**

→ EXPOSITION BOTANIQUE : les 29, 30 et 31 mai prochains la société mycologique et botanique de Cours organise une exposition à laquelle tous les coursiauds sont conviés ainsi que les écoles et collèges.

→ LA VILLE : un état des lieux de l'ensemble des chemins a été réalisé suite à l'hiver rigoureux, quelques petits travaux sont à effectuer.

→ ROSSAND : le chantier s'achève, les VRD et raccordements sont réalisés, les premiers locataires vont aménager dans les jours qui viennent.

→ REFECTION DES ROUTES : la route qui part du croisement des écoles en direction de « En Rossand » va être remise en état.

→ SECURITE : à la demande de l'école, un miroir sera posé, en 2010, en bas de la route principale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

→ Mr BECOT demande si le projet de cantine à l'école Léonard de Vinci est abandonné.

Mr VERCHERE, rappelle que ce projet est provisoirement mis de côté dans l'attente d'évaluer les retombées du 1/4 d'heure supplémentaire mis en place pour le temps de midi. Si cela ne s'avère pas concluant, le projet de cantine sera remis à l'étude.

Mr BECOT pense que le manque d'une cantine peut être à l'origine d'une fermeture d'une classe.

Mrs VERCHERE ET CABOUX estiment que cela ne doit pas avoir un impact très important. En effet, depuis plus de 30 ans les enfants mangent au collège. La baisse démographique serait certainement plus responsable d'un tel phénomène.

Mr VERCHERE précise que le projet, s'il y a, de mise en place d'une cantine devra se faire en concertation avec le collège.

→ Mme BUFFARD remercie les instituteurs de l'Ecole Marcel Pagnol de La Ville pour leur présence, ainsi que celle des enfants, à l'occasion de la cérémonie du 8 mai 1945.

→ Mme MATHY regrette la présence de plus en plus de déjections canines au parc Poizat.

Mr VERCHERE précise que le nouveau policier municipal s'en occupera. Actuellement, il est dans une phase d'avertissement, dans les prochains jours, il dressera des procès verbaux.

La séance est levée à 21h45

Le Député - Maire  
Patrice VERCHERE

